

10^e anniversaire

Bulletin FrancoPaix



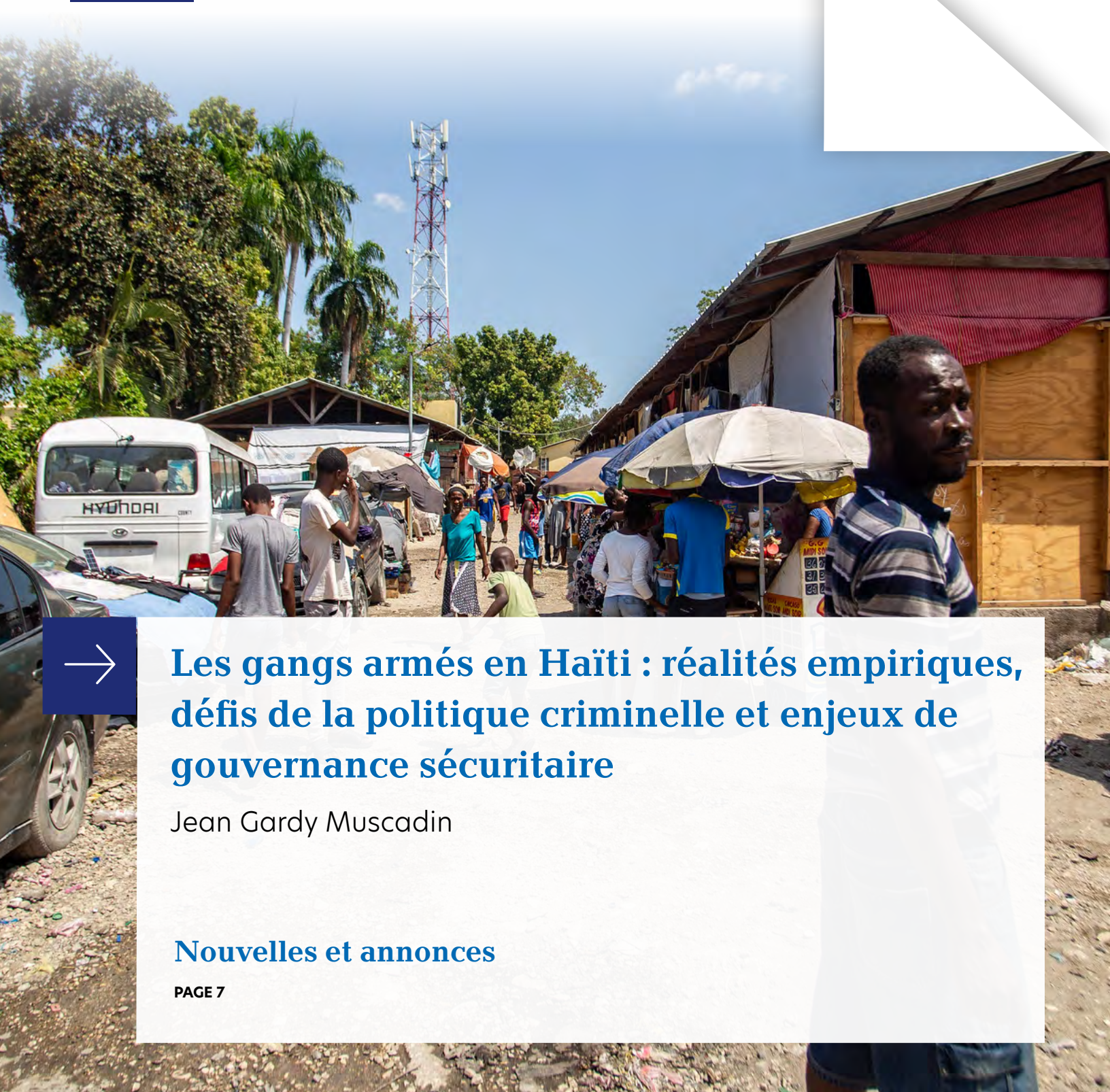
UQÀM



CHAIRE **RAOUL-DANDURAND**
EN ÉTUDES STRATÉGIQUES ET DIPLOMATIQUES
Centre FrancoPaix

Vol. 10, n° 6

JUIN 2025



Les gangs armés en Haïti : réalités empiriques, défis de la politique criminelle et enjeux de gouvernance sécuritaire

Jean Gardy Muscadin

Nouvelles et annonces

PAGE 7

Les gangs armés en Haïti : réalités empiriques, défis de la politique criminelle et enjeux de gouvernance sécuritaire

Jean Gardy Muscadin

Jean Gardy Muscadin

Professeur

Cadre supérieur de la

Police nationale d'Haïti

Spécialiste en défense, sécurité et
investigations criminelles



RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Cet article propose une analyse approfondie du phénomène des gangs en Haïti, en s'appuyant sur des réalités empiriques et sur l'évaluation des politiques criminelles mises en œuvre pour y faire face. L'étude se concentre sur les dynamiques criminelles à l'œuvre dans la région métropolitaine de Port-au-Prince au cours des vingt dernières années et sur les implications sécuritaires de leur expansion.

La problématique centrale explore la manière dont la gouvernance sécuritaire détournée et les insuffisances des politiques criminelles contribuent à la prolifération des gangs en Haïti. L'analyse est structurée en trois volets : les réalités empiriques des gangs, l'état et les limites des politiques criminelles et les enjeux de gouvernance sécuritaire face à l'ampleur du phénomène.

L'article met en évidence l'incapacité de la politique criminelle haïtienne à déployer des dispositifs cohérents et adaptés à la complexité et à l'évolution rapide du phénomène. Dans un contexte où les gangs s'inscrivent dans une logique de gouvernance transgressive et de contrôle territorial, l'auteur plaide pour une refonte en profondeur des stratégies sécuritaires et une révision du cadre juridique national afin de mieux répondre aux défis actuels et de restaurer l'autorité de l'État.



Les gangs représentent un défi majeur pour la sécurité et la stabilité de la plupart des États du monde, en particulier ceux dont les institutions sont fragiles et dépourvues de stratégies unifiées pour y faire face (Manwaring, 2007). En Haïti, ce phénomène atteint une ampleur alarmante, sapant l'image sécuritaire du pays et contribuant à des vagues migratoires préoccupantes. Malgré une progression des études sur le sujet, leur impact reste superficiel et les analyses peinent à proposer des alternatives efficaces pour contenir cette dynamique criminelle (Muscadin, 2017). L'influence des groupes armés sur les sphères politiques révèle une imbrication complexe où les gangs ne se limitent pas à une marginalité sociale, mais sont plutôt des outils de gouvernance détournée.

Cet article analyse les réalités empiriques du phénomène de gang et l'efficacité des politiques criminelles, c'est-à-dire des stratégies de lutte mises en place par les instances régaliennes et le corps social haïtien pour y faire face. Il explore les dynamiques criminelles des gangs, notamment dans la région métropolitaine de Port-au-Prince au cours des deux dernières décennies, ainsi que les enjeux sécuritaires liés à leur expansion. Il entend répondre à la problématique suivante : comment la gouvernance sécuritaire détournée et les failles de la politique criminelle favorisent-elles la prolifération des gangs en Haïti ?

À travers une approche mixte combinant enquête empirique, analyse documentaire et entretiens semi-directifs, cette étude vise à éclairer les décideurs politiques et internationaux sur la conception de politiques publiques adaptées à la réalité haïtienne. L'analyse est structurée en trois parties : les réalités empiriques des gangs, l'état des politiques criminelles et les enjeux de gouvernance sécuritaire face à l'expansion du phénomène.

De quoi le gang est-il le nom ? Conceptualiser le phénomène en Haïti

La conceptualisation académique du concept de gang demeure une question épineuse. Depuis les travaux fondateurs

de Trasher (1927), qui décrivait les gangs comme des groupes hétérogènes aux caractéristiques variées, plusieurs tentatives de classification ont été proposées sans parvenir à un consensus. L'absence de typologie universelle et les difficultés à identifier précisément les membres d'un gang compliquent les efforts des institutions chargées de l'application de la loi (Wortley, 2012).

La littérature scientifique sur les gangs est abondante, avec plus de 800 publications recensées par Hamel et Alain (2013), illustrant leur évolution constante et leur définition instable (Sanders, 1994). En Haïti, malgré des recherches approfondies (Kolbe, 2013 ; Djems, 2020 ; Prince, 2023), aucune définition juridique claire du phénomène n'émerge, ce qui complique sa régulation. Leur transformation en « groupes armés non étatiques » au cours des quatre dernières années — les instances concernées, dont l'État haïtien et le Conseil de sécurité des Nations unies, ne les qualifient toutefois pas ainsi — pose des défis en matière de droit international et de politique criminelle.

„
« Depuis 2004, le gangstérisme haïtien, dominé par des groupes tels que « chimères », « déportés » et « baz », s'est complexifié et a pris le contrôle des bidonvilles et des zones stratégiques du pays. »

Les théories criminologiques classiques, basées sur la désorganisation sociale, le déficit de contrôle et l'absence d'opportunités différentielles, bien que pertinentes, ne suffisent pas à expliquer l'imbrication entre les gangs et les élites politiques et économiques. Cette réalité exige une approche plus nuancée pour mieux comprendre leur structuration et leur impact sécuritaire.

Le Code pénal haïtien, en se limitant à l'expression « association de malfaiteurs », ne saisit pas la hiérarchisation et la pérennité des gangs (Pierre Louis, 2007 ; Hamel, 2013, 2015). Cette ambiguïté juridique, combinée à la faiblesse des institutions et à l'absence

de sanctions adaptées, favorise leur expansion. L'insécurité croissante et la collusion entre gangs et acteurs politiques renforcent cette dynamique, rendant la répression judiciaire inefficace.

Le phénomène des gangs requiert une approche contextualisée, intégrant des dimensions sociales, politiques et économiques. En Haïti, où les gangs s'inscrivent dans une dynamique de gouvernance transgressive, la nécessité d'une refonte des politiques criminelles et d'une meilleure définition juridique est primordiale.

Entre fragilité du contrôle social et dynamiques économiques

L'histoire haïtienne est marquée par l'instrumentalisation des groupes armés à des fins de répression et de contrôle politique, depuis les Zenglens de Soulouque (1847-1859) aux Tontons Macoutes sous les Duvalier, jusqu'aux gangs contemporains (Saint Paul, 2015 ; Prince, 2023, Vincent, 2024). Après 1986, la dissolution chaotique des Forces armées d'Haïti (FADH) a favorisé l'émergence des Zenglendos, des militaires sous-payés qui se sont tournés vers la criminalité (Kovats-Bernat, 2000, p. 420). Dans les années 1990, la distribution d'armes dans les quartiers populaires et l'exil d'Aristide (1991-1994) ont contribué à la formation de l'Armée rouge (Prince, 2023, p. 94-96). Entre 2001 et 2009, les crises politiques ont favorisé l'expansion des gangs armés, notamment lors de l'opération Bagdad (2004-2005), où policiers révoqués et chefs de gang ont utilisé la violence comme levier politique.

Depuis 2004, le gangstérisme haïtien, dominé par des groupes tels que « chimères », « déportés » et « baz », s'est complexifié et a pris le contrôle des bidonvilles et des zones stratégiques du pays (Kolbe, 2013 ; International Crisis Group, 2006). En 2009, le Bureau des Affaires criminelles a identifié une organisation quasi militaire des gangs, dirigée par des chefs influents revendiquant une protection mystique pour échapper aux autorités, tout en poursuivant des objectifs économiques.

Instrumentalisés depuis pour des questions de pouvoir, notamment au moyen de la distribution d'armes lors des élections, les gangs ont profité des connexions qu'ils entretiennent avec les élites politiques et économiques du pays pour évoluer vers des réseaux criminels structurés. (Vincent, 2024). Ceux-ci découlent donc autant des lacunes politiques que d'une collusion avec une gouvernance viciée qui mêle les motivations politiques, économiques et sociales.

Depuis 2021, les gangs haïtiens se sont fédérés en deux grandes alliances : le G9 en Fanmiy et alliés de Babekyou constitué de huit autres gangs de l'aire métropolitaine, et le G-Pèp, dirigé par Ti Gabriel de Cite Soleil, renforcé par 5 Secondes de Izo au Village de Dieu et par 400 Mawozo, dirigé par Lanmò 100 jou, à Croix des Bouquets (Prince, 2023 ; HCDH, 2023). En février 2024, sur les commandes stratégiques de Babekyou, ces deux rivaux se sont unis sous le nom de « Viv Ansanm », contrôlant environ 80 % de la zone métropolitaine de Port-au-Prince. Leurs attaques ont plongé la population dans une grave crise humanitaire occasionnant plus d'un million de déplacés, selon l'OIM (2025).

Issus de l'effondrement de l'État, les gangs haïtiens ont progressivement adopté une structure hybride, combinant banditisme armé et réseaux criminels. Entre 2004 et 2023, le nombre de gangs est passé de 34 à plus de 175, avec une influence territoriale croissante (BINUH, 2023). Exploitant les failles sécuritaires, ces groupes s'emparent de quartiers stratégiques, bloquent des axes économiques essentiels et contrôlent la circulation vers les quatre grandes régions du pays.

L'expansion des gangs en Haïti trouve ses racines dans la désorganisation sociale et l'absence d'opportunités économiques. Les entretiens menés avec des détenus et des experts en politique criminelle révèlent que l'exode rural, la pauvreté, la stigmatisation et la désintégration familiale poussent les jeunes à s'engager dans ces groupes. La prison, loin d'être un facteur dissuasif, renforce leur intégration criminelle. Pour ces individus, l'adhésion aux gangs est une nécessité de protection et de survie, parfois

facilitée par des liens avec des acteurs politiques. Les autorités abandonnent certains quartiers, laissant ces groupes armés définir l'ordre local, soulignant l'importance des théories de la désorganisation sociale (Shaw & McKay, 1942) et de l'association différentielle (Sutherland, 1966) et les modèles situationnels (Mathys et coll., 2021).

L'entretien des gangs par les élites politiques et économiques accentue leur influence dans la région métropolitaine de Port-au-Prince. Le népotisme criminel alimente cette prolifération, comme l'illustrent les sanctions internationales contre des dirigeants impliqués dans leur financement. L'analyse de ces faits met en évidence une interaction complexe entre la criminalité organisée et la structure socio-politique haïtienne.

Une approche simpliste basée uniquement sur la répression se révèle inefficace face à ce phénomène. Il est impératif d'adopter une stratégie intégrée axée sur l'éducation, l'insertion professionnelle et une gouvernance plus rigoureuse (Kolbe et Muggay, 2011). L'étude des politiques criminelles et de la gouvernance sécuritaire demeure essentielle pour évaluer l'impact réel des mesures mises en place et pour envisager des solutions adaptées à la réalité haïtienne.

La politique criminelle en Haïti : ambiguïté stratégique et défis d'application

La politique criminelle, en tant que dispositif politico-administratif relevant des politiques publiques (Muller et Surel, 1998), repose sur une articulation entre prévention et répression (Lazerges, 2000, pp. 7-9). Introduite par Feuerbach en 1803 comme un ensemble de mécanismes répressifs étatiques contre le crime, elle a évolué vers une approche combinant rationalité scientifique et adaptation pragmatique (Queloz, 2011). Szabo (1978) distingue les définitions des juristes, axées sur l'application du droit pénal, et celles des

criminologues, qui intègrent l'étude des dispositifs répressifs et préventifs. Celle-ci inspire la réforme pénale en définissant les catégories de crimes à sanctionner et les mesures à mettre en œuvre par la justice, la police et les systèmes pénitentiaires. Son efficacité repose également sur l'intégration de mesures sociales, psychologiques et proactives impliquant les collectivités et les acteurs communautaires, afin de garantir un équilibre entre sanction, prévention et réinsertion (Muscadin, 2017, p.65).

En Haïti, bien que théoriquement ancrée dans les politiques publiques, la politique criminelle peine à intégrer des dispositifs cohérents et adaptés à la complexité du phénomène des gangs. Les stratégies de lutte contre les gangs souffrent d'un déficit de viabilité et d'efficacité. Plusieurs facteurs contribuent à cette impasse : absence de politiques de sécurité publique cohérentes, inadéquation entre discours et actions, collusion entre élites et réseaux criminels, faible capacité judiciaire, sécuritaire et pénitentiaire, ainsi qu'un recours inefficace aux sanctions internationales.



« Une approche simpliste basée uniquement sur la répression se révèle inefficace face à ce phénomène. Il est impératif d'adopter une stratégie intégrée axée sur l'éducation, l'insertion professionnelle et une gouvernance plus rigoureuse. »

Les mesures mises en place, telles que l'arrimage, la tolérance zéro, la création de la Commission nationale de Démantèlement, de Démobilisation et de Réinsertion (CNDDR) en 2006, les réformes législatives, le renforcement des lois sur le trafic illicite de stupéfiants et sur l'enlèvement et la séquestration, ont affiché des limites notables. La création de structures comme l'Unité tactique antigang (UTAG) et

L'Agence nationale de l'intelligence (ANI) en 2020 ainsi que l'élaboration des plans de développement 2012-2016, puis 2017-2021, de la Police nationale d'Haïti (PNH) et du Livre blanc de la défense associée à la remobilisation des FADH en 2015 se sont avérées insuffisantes pour freiner l'expansion des gangs, qui exploitent les failles du système sécuritaire et judiciaire pour consolider leur emprise territoriale.

À titre d'exemple, les plans de développement de la PNH, axés sur l'approche communautaire et la lutte contre la criminalité organisée, visaient un effectif de 15 000 policiers en 2021, mais il ne dépassait toujours pas les 11 000 actifs en 2024. De même, les FADH, censées renforcer la sécurité et le développement, demeurent embryonnaires, sans coordination stratégique efficace avec la PNH. Une large part de leurs effectifs (armée et police) est consacrée à la protection des hauts responsables. En outre, l'insécurité persistante a contraint des tribunaux de la région métropolitaine à se déplacer, fragilisant encore davantage le système judiciaire. Des mécanismes alternatifs comme le vigilantisme et l'autodéfense, bien que légitimés socialement, restent juridiquement fragiles et peu viables sur le long terme.

L'État haïtien, malgré l'instauration de diverses mesures — comme la déclaration de l'état d'urgence, le support international, notamment via la Mission multinationale d'appui à la sécurité¹, et des dispositifs dits répressifs, tels que l'UTAG — et l'implication des différentes unités spécialisées au front, peine à instaurer un cadre de gouvernance structuré et durable. L'absence d'un diagnostic approfondi sur l'évolution du phénomène des gangs a conduit à des réponses réactives plutôt qu'anticipatives.

Conclusion : une politique criminelle inadéquate face aux gangs

La gouvernance opaque et le népotisme illustrent la criminalisation des systèmes politique et économique haïtiens, où les élites participent activement au maintien du *statu quo* criminel. L'administration publique, minée par la corruption, est devenue un espace criminogène, favorisant les alliances entre mafias politiques et économiques, agents corrompus et groupes armés.

L'histoire des gangs en Haïti révèle leur instrumentalisation politique, utilisée pour prendre, consolider et perdre le pouvoir — comme le montrent les sanctions internationales contre certaines hautes autorités. Amplifié par une gouvernance transgressive et des institutions fragiles, le phénomène échappe aux réformes légales et sécuritaires, souvent incohérentes et réactives. Impunité et collusion avec les élites facilitent cette expansion, poussant une population désillusionnée vers des pratiques parallèles comme le vigilantisme.

Les stratégies adoptées ont échoué : l'accès incontrôlé aux armes, les sanctions inefficaces et des institutions affaiblies ont aggravé la crise. L'approche actuelle demeure inadaptée, reposant sur la répression aveugle, une gestion conjoncturelle et un manque de coordination stratégique. Une lutte efficace nécessite une refonte du système judiciaire et sécuritaire, ainsi qu'une approche multidisciplinaire mobilisant société civile, collectivités locales et chercheurs. Sans réforme globale, le gangstérisme perdurera. Cette recherche ouvre ainsi la voie à une exploration approfondie des dimensions psychologiques du phénomène et de ses liens avec les espaces protégés et miniers.

1 La Mission onusienne multinationale d'appui à la sécurité (MMS), adoptée par la résolution [2699 \(2023\)](#), précise que ce déploiement se fera en coopération et coordination étroites avec le gouvernement haïtien et « dans le strict respect du droit international », notamment du droit international des droits de l'homme, pour une période de 12 mois.



Bibliographie

- Bureau intégré des Nations unies en Haïti (BINUH). (2023). Statistiques criminelles.
- Bureau intégré des Nations unies en Haïti (BINUH). (2021). Statistiques criminelles.
- Conseil de sécurité. (2024). [Rapport de l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime soumis en application du paragraphe 9 de la résolution 2962 \(2023\) du Conseil de sécurité \(S/2024/79\)](#).
- Djems, O. (2020). « Territoires de la violence, territoires des ONG : quelle (in)cohérence ? ». Thèse de doctorat, Université Paris 8, LADYSS.
- Hagedorn, J. (2005). « The Global Impact of Gang ». *Journal of Contemporary Criminal Justice*, University of Illinois, 21(2), 153-169.
- Hagedorn J. M., (2008). *A World of Gangs: Armed Young Men and Gangsta Culture*, Minneapolis: University of Minnesota Press.
- Hamel, S., M. Alain, K. Messier-Newman, P. Domond, et J-P. Pagé. (2013). [Le phénomène des gangs, ici et ailleurs : mise à jour des connaissances](#). Québec : FRSC.
- Hamel, S., Alain, M., & Messier-Newman, K. (2015). [Évolution des connaissances sur les gangs de rue. Nouveau regard sur les jeunes qui s'y joignent](#). *Criminologie*, 48(2), 15-38.
- Hauge, W., R. Doucet et A. Gilles. (2015). « Building peace from below—the potential of local models of conflict prevention in Haiti ». *Conflict, Security & Development*, 15(3), 259-282.
- Haut-Commissariat des Nations unies pour les droits de l'Homme. (2017). *Lutte contre l'impunité des crimes du passé et justice transitionnelle*. Rapport du colloque de septembre 2017.
- Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'Homme. (2024). [Rapport annuel du Haut-commissaire sur la situation des droits de l'homme en Haïti](#).
- Haut-Commissariat des Nations unies aux Droits de l'Homme (UNHCDH). (2024). [Rapport annuel du Haut-commissaire sur la situation des droits de l'homme en Haïti](#) (A/HRC/55/76).
- Klein, M. W. et C. L. Maxson. (2006). *Street Gang Patterns and Policies*. Oxford, Royaume-Uni : Oxford University Press.
- Kolbe, A. R. (2013). « [Revisiting Haiti's gang and organized violence](#) ». HASOW, Discussion Paper 4.
- Kolbe, A. R. et R. Muggah. (2011). « Securing the State: Haiti before and after the earthquake ». Dans E. Lebrun, *Small Arms Survey 2011 : States of Security*. Cambridge : Cambridge University Press.
- Kovats-Bernat, J. C. (2000). Anti-gang, Arimaj, and the war on street children. *Peace Review*, 12(3), 415-421.
- Lafortune, E. (2017). « [Violence meurtrière et désordre social dans la perle des Antilles : un portrait des homicides en Haïti](#) ». Mémoire de M.A., Université de Montréal.
- Lascoumes, P., et E. Serverin. (1986). Théories et pratiques de l'effectivité du droit. *Droit et société*, 127 (2), 101-124.
- Lazerges, C. (2000). *Introduction à la politique criminelle*. Paris : Le Harmattan.
- Lopez G. et S. Tzitsis. (2004). *Dictionnaire des Sciences criminelles*. Paris : Dalloz.
- Manwaring, M. G. (2007). [A Contemporary challenge to state sovereignty: Gangs and other illicit transnational criminal organizations in Central America, El Salvador, Mexico, Jamaica, and Brazil](#). Strategic Studies Institute, US Army War College.
- Mathys, C., J. Grégoire, C. Gavray et L. Pauwels. (2021). « Explications situationnelles et sociales du comportement délinquant. Test des hypothèses centrales de la théorie de l'action situationnelle auprès d'un échantillon d'adolescents belges ». *Criminologie*, 54(2), 267-294.
- Mondelice, M. (2015). « [Le droit international et l'État de droit : enjeux et défis de l'action internationale à travers l'exemple d'Haïti](#) ». Thèse de doctorat, Université Laval et Université Panthéon-Assas, Paris II.
- Mondelice, M. (2021). « Building on International Law and Diplomacy to Explore a Legal Policy for Change in Haiti ». *Journal of International Organizations Studies*, 11(2).
- Muller, P. et Y. Surel. (1998). *L'analyse des politiques publiques*. Paris : Montchrestien.
- Muscadin, J. (2017). « Politique criminelle et phénomène de gang en Haïti, de 2004 à 2014 ». Mémoire de M.A., Université d'État d'Haïti.
- Organisation internationale pour les migrations. (2025, 24 janvier). « [Les déplacements en Haïti triplent, dépassant le million, dans un contexte de crise humanitaire de plus en plus profonde](#) ». OIM.
- Pierre Louis, P. (2015). « [La réforme de la justice en Haïti ou les affres d'un défi](#) ». Justice Studies Center of the Americas.
- Pierre, A. V., et N. Prince. (2023). « [Ressources naturelles et stratégie de positionnement des "gangs" dans la région Métropolitaine de Port-au-Prince \(Haïti\)](#) ». *Études caribéennes*, 56.
- Pierre Louis M. (1995). Code Pénal Haïtien de 1835 annoté, Port-Au-Prince, Bibliothèque nationale d'Haïti.
- Prince, N. (2023). *Comprendre les gangs en Haïti. Quartiers, Sécurité, Médias*. Montréal : Éditions du CIDIHCA.
- Prince, N. (2023). « L'insécurité dans la région métropolitaine de Port-au-Prince et la déterritorialisation du quartier de Martissant (Haïti) ». *Études caribéennes*, 55.
- Queloz, N. (2011). « Politique criminelle : entre raison scientifique, rationalité économique et irrationalité politicienne ». *Pandectele Romane*, 51.
- Saint Paul, J.E. (2015). *Chimè et Tontons macoutes comme milices armées en Haïti : essai sociologique*. Montréal : Éditions du CIDIHCA.
- Shaw, C. R. (1942). *Juvenile Delinquency and Urban Areas*. Chicago : University of Chicago Press.
- Sutherland, E. H. (1972). « The theory of differential association ». Dans Dressler, D. *Readings in criminology and Penology*, 365-37. New York: Columbia University Press.
- Szabo, D. (1978). *Criminologie et politique criminelle*. Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal.
- Thrasher, F. M. (1927). *The Gang: A Study of 1,313 Gangs in Chicago*. Chicago : University of Chicago Press.
- Vincent, M. D. (2024). « L'origine contemporaine des gangs armés en Haïti ». *Revue haïtienne des Sciences sociales et humaines*, 1(1), 1-13.
- Wortley, S. (2012). [Identification des Gangs De Rue : Dilemmes à propos de la définition et répercussions sur les politiques](#). Sécurité publique Canada.



Le changement climatique et le futur de la guerre et de la paix

Du 5 au 7 mai s'est tenu le colloque « [Le changement climatique et le futur de la guerre et de la paix](#) », organisé par le Centre FrancoPaix, l'Association canadienne sur la sécurité climatique et l'Information Integrity Lab de l'Université d'Ottawa. Ces trois jours de conférences ont réuni plusieurs dizaines de chercheur-e-s qui ont pu présenter sur une variété de sujets liés à la sécurité climatique.

Un grand merci à nos partenaires – le programme Mobilisation des idées nouvelles en matière de défense et de sécurité (MINDS) et l'Organisation internationale de la Francophonie – qui ont rendu cet évènement possible.

Vous avez manqué l'évènement ou souhaitez revoir certaines présentations ? Les panels sont maintenant disponibles au [Balado de la Chaire](#) et sur [YouTube](#).



→ Bulletin FrancoPaix - Appel à contributions

Dans un espace francophone en constante mutation, où les enjeux locaux et régionaux de la sécurité, du développement et de la démocratie, souvent protéiformes, se mêlent aux jeux d'influence géopolitiques mondiaux et aux dynamiques transnationales, il est essentiel de saisir l'ensemble des aspects grâce à des analyses expertes et rigoureuses.

Depuis 2016, le Bulletin FrancoPaix a pour objectifs de valoriser, vulgariser et diffuser la recherche produite en français dans le domaine des études sur la paix et sur les conflits. Il s'adresse à un public informé, universitaire, praticien et professionnel. Il est distribué dans les réseaux universitaires et professionnels (onusiens, ONG et autres) et rejoint, également, près de 10,000 abonnés à l'infolettre de la Chaire Raoul-Dandurand. Chaque mois, nous publions des analyses décryptant les défis à la paix, à la démocratie, au développement et à la sécurité dans l'espace francophone, les causes et les conséquences des conflits ou interventions en cours, toujours dans une perspective transdisciplinaire et critique. Nous ouvrons également nos colonnes aux enjeux portant sur les espaces africains non francophones.

Si vous êtes chercheur.e, expert.e ou praticien.ne et désirez contribuer à notre mission et à nos débats, soumettez-nous votre proposition ! Si celle-ci est acceptée, notre comité éditorial vous accompagnera dans l'écriture, l'évaluation, les révisions et la publication de votre article (de 1500 à 2500 mots). De courts décryptages (800 à 1200 mots) sur un sujet d'actualité sont également les bienvenus. Votre contribution sera publiée dans notre bulletin mensuel et partagée sur nos réseaux sociaux. Un appui financier est possible (mais jamais garanti) pour les jeunes chercheur.e.s une fois le texte publié et seulement si les fonds sont disponibles.

Pour nous soumettre une proposition de contribution :

- Nom des auteur.e.s
- Affiliation institutionnelle et titre
- Adresse courriel
- Titre de la contribution
- Résumé (200 mots)

À envoyer à l'adresse : francopaix@protonmail.com

ÉQUIPE ÉDITORIALE

RÉDACTEUR EN CHEF

Bruno Charbonneau

Directeur du Centre FrancoPaix

Professeur titulaire, Collège militaire royal de Saint-Jean

RÉDACTEUR ADJOINT ET COORDONNATEUR

Marc-André Boisvert

Chercheur, Université du Québec à Montréal

RÉVISION

Daphné St-Louis Ventura

MEMBRES DU COMITÉ DE RÉDACTION

Adib Bencherif

Professeur adjoint, Université de Sherbrooke

Nadège Compaoré

Professeure adjointe, Université de Toronto

Marie-Eve Desrosiers

Professeure agrégée, Université d'Ottawa

Cédric Jourde

Professeur agrégé, Université d'Ottawa

Sarah-Myriam Martin-Brûlé

Professeure titulaire, Université Bishop's

Mulry Mondélice

Professeur agrégé, Collège militaire royal de Saint-Jean

Tatiana Smirnova

PhD, postdoctorante, CIDIS de l'Université de Sherbrooke

Le Centre FrancoPaix en résolution des conflits et missions de paix a pour mission de valoriser la recherche scientifique, la formation universitaire et le développement des études dans le domaine de la résolution des conflits et des missions de paix dans la francophonie.

CHAIRE RAOUL-DANDURAND | UQAM

C.P. 8888, Succ. Centre-Ville Montréal (Québec) Canada H3C 3P8

Tel. (514) 987-6781 | chaire.strat@uqam.ca | dandurand.uqam.ca

Retrouvez-nous sur Twitter : @CFrancopaix et @RDandurand

PARTENAIRE

